



**ANNEE UNIVERSITAIRE
2021-2022**

Master 1

MENTION TOURISME

GUIDE DES ETUDES

1. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Peuvent faire acte de candidature les étudiants titulaires d'une Licence en géographie, aménagement, gestion, sciences économiques, histoire ou droit, langues, lettres (liste non exhaustive).

Les étudiants ayant une licence hors du domaine des SHS ou des Lettres/Langues et ceux titulaires d'un diplôme étranger (hors Union Européenne) doivent en demander la validation auprès des services de la scolarité (scol-ve@univ-littoral.fr). Leur dossier sera examiné en Commission de Validations d'Etudes de l'ULCO. Le jury d'établissement examinera la compatibilité du cursus antérieur avec le cursus du Master. Des certifications de niveau en français peuvent être demandées aux étudiants. Les étudiants européens bénéficieront des ECTS acquis au cours de leur formation.

Les dossiers sont à télécharger sur http://www.univ-littoral.fr/formation/inscription/validation_etudes_dap.htm et à remplir entre début mars et mi-mai, pour une rentrée au mois de septembre suivant.

Le Master est accessible aux étudiants relevant de la Formation Continue. Ceux-ci pourront bénéficier des dispositifs de VAP ou de VAE. Les demandes, sur dossier, sont examinées par un jury.

L'entrée en Master (M1), limitée à 25 places, est soumise à l'envoi d'un CV et d'un entretien individuel devant un jury, composé de l'équipe pédagogique du master. Une base solide de culture générale et une pratique correcte de l'anglais sont nécessaires pour prétendre aux métiers du tourisme.

2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Coordonnées de la formation

Centre universitaire Saint-Louis
21 Rue Saint-Louis – BP 744
62 327 Boulogne-sur-Mer Cedex

Secrétariat pédagogique

Madame **Isabelle Baraffe**

Email : gestion-tourisme@univ-littoral.fr

Téléphone : 03 21 99 41 60

Secrétariat ouvert aux étudiants les **matins**, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h.

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public/cgu-boulogne>

Responsable M1

Caroline Rufin-Soler
Maître de conférences en Géographie
Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société ULR 4477
caroline.rufin-soler@univ-littoral.fr

Responsable M2

Ingénierie du Tourisme et Littoral - InTeL

Vincent Herbert
Professeur des Universités
Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société ULR 4477
dir.inrent@univ-littoral.fr

Responsable M2

Management du Tourisme et des Loisirs Sportifs - MTLs

Florian Lebreton
Maître de conférences
Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société ULR 4477
Florian.lebreton@univ-littoral.fr

Contacts FCU à Boulogne sur-Mer

Quai Robert Masset
Bassin Napoléon, BP 758
62321 BOULOGNE SUR MER Cedex
Tél : 03 21 99 45 40
Guillaume.six@univ-littoral.fr

<http://cfu.univ-littoral.fr>

Conseil pédagogique

Sont membres de droit l'ensemble des enseignants, universitaires et professionnels, ainsi que deux étudiants élus. Ces représentants doivent être élus par les étudiants dans le mois qui suit la rentrée scolaire. Au moins deux réunions pédagogiques sont programmées dans l'année.

3. EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique a été renouvelée, alliant ainsi **expérience** des anciens et **dynamisme** des nouveaux venus, dont d'anciens étudiants.

L'équipe, **multidisciplinaire** intègre des universitaires de l'ULCO mais aussi des **spécialistes** issus d'universités françaises (Bruxelles, Paris, Lille notamment), et du domaine du **tourisme** (chefs d'entreprise, associatifs, techniciens, ...).

Equipe enseignante

- **Frédéric Bouin**, Maître de Conférences-HDR en Droit
- **Abdelkader Chehik**, Maître de conférences en Gestion
- **Pascal Cuvelier**, Maître de Conférences en Économie
- **François Desbos**, Professeur associé et Responsable du pôle d'analyses conjoncturelles et territoriales – *Atout France*, Paris
- **Christophe Gibout**, Professeur des Universités en Sociologie, Directeur du Pôle Humanités et Territoires Intégrés, ULCO
- **Vincent Herbert**, Professeur des Universités en Géographie, Directeur du GIS InREnT ;
- **Florian Lebreton**, Maître de Conférences en Sociologie / STAPS, Responsable du M2 *MTLS*
- **Léopold Lucas**, Maître de Conférences en Géographie
- **Sébastien Martin**, Maître de Conférences en Histoire Moderne
- **Marie-Clémence Régnier**, Maître de conférences en Littérature française
- **Caroline Rufin-Soler**, Maître de conférences en Géographie, Responsable du M1
- **Vanessa Street**, Maître de conférences en Anglais
- **Raphaël Willay**, Maître de conférences en Langues et civilisations

Enseignants professionnels

- **Mélissa Atatri**, Chargée de mission, Service Relations entreprises, Conseil Régional Hauts de France
- **Lucie Carpentier**, Chargée de mission, Agence d'attractivité OPALE & Co
- **Sophie Cauwet**, Présidente fondatrice de coHose, facilitateurs d'aventures solidaires
- **Sabine Courouble**, Chargée de mission Europe et financements, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- **François Goudeau**, Directeur de l'Office de Tourisme de Berck-sur-Mer
- **Frédéric Rondeau**, Responsable Pôle digital, ACCIMA
- **Michel Rozenberg**, Consultant en pratique sociale, recherche et innovation, société ISRI.

4. CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Réunion de pré-rentree :	Vendredi 10 septembre 2021
Début des cours :	Lundi 13 septembre 2021
Atelier Prise de parole	du mardi 14 au jeudi 16 septembre 2021
Hackathon <i>Mer et Océans</i> (Boulogne-sur-Mer) :	du vendredi 5 au dimanche 7 novembre 2021
Voyage (à confirmer)	Janvier 2022
Soutenance Ateliers :	avril 2022
Stage optionnel :	à partir du 1er mai 2022 (3 mois maximum) / soutenance semaine 40
Jury semestre 1 :	jeudi 10 février 2022
Jury semestre 2 :	jeudi 19 mai 2022
Calendrier des examens du CLES 2021/2022 :	CLES B1 espagnol et allemand : jeudi 3 mars 2022 CLES B1 anglais : vendredi 14 janvier 2022 CLES B2 espagnol et allemand : jeudi 27 janvier 2022 CLES B2 anglais : vendredi 19 novembre 2021

Contact : service LANSAD/CLES : lansad@univ-littoral.fr

Congés universitaires :

- Noël : du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022

Interruptions de cours :

- du samedi 30 octobre 2021 au dimanche 7 novembre 2021
- du samedi 12 février au dimanche 20 février 2022

5. LES SPECIFICITES DU MASTER

Le Master *Tourisme* se fonde sur plus de 20 ans d'expérience. La formation est intégrée dans le domaine des **Sciences Humaines et Sociales**. Elle propose une dimension complémentaire aux sciences de gestion avec une ouverture vers l'aménagement, en développant un lien affirmé entre **Gestion des métiers du tourisme** et **Aménagement du territoire**. Le **littoral**, aux vues des spécialités proposées à l'ULCO, constitue le milieu privilégié, mais pas exclusif.

Concernant l'aura et l'impact de la formation au niveau territorial, le Master privilégie quatre niveaux d'échelles territoriales, complémentaires :

- le territoire local, identifié par la **Côte d'Opale**, support de l'ULCO, constitue le terrain d'analyse privilégié ;
- le lien avec le **territoire national** est assuré par la présence d'intervenants venant de l'hexagone ;
- l'**ouverture européenne**, nécessaire et indispensable aujourd'hui, est déjà opérationnelle avec les accords de coopérations interuniversitaires ;
- la **dimension mondiale** est dynamisée par la présence régulière d'étudiants issus de pays tiers, qui enrichissent la formation et l'expérience internationale des intervenants.

Le voyage d'étude : intégration, cohésion de groupe et étude d'un territoire

En parallèle aux cours, un voyage d'étude est programmé, en fonction des moyens financiers disponibles, pour le M1 et le M2.

Ces voyages peuvent être préparés en partenariat avec l'**association des étudiants du Master (MTL On The Road)**. Ils combinent la découverte d'une région et la rencontre avec des problématiques liées au tourisme (environnement, stratégies, politiques publiques ...) et des professionnels locaux.

Les étudiants sont responsables de l'organisation et du déroulement du voyage. Les enseignants veillent à la bonne tenue scientifique des activités et des rencontres proposées. A l'issue du voyage, les étudiants présenteront une synthèse traitant une des problématiques qui ont été abordées.

- En alternance, la Normandie (Le Havre-Deauville) le **territoire de la Communauté de Communes du Montreuillois** (Le Touquet et ses environs) et **La Zélande** (Pays-Bas) sont les destinations proposées aux étudiants. Outre les thématiques répondant à l'orientation du master, ce dernier territoire littoral est choisi dans l'idée de favoriser le développement des échanges transfrontaliers, un des axes privilégiés de l'ULCO.

- **Un territoire doit être choisi par les étudiants de M2, en concertation avec l'équipe pédagogique.** Le projet est d'observer et d'analyser les diverses formes d'occupation liées au tourisme, avec, notamment, la rencontre d'acteurs locaux. Un travail complémentaire est de proposer une analyse comparative avec les composantes de la Côte d'Opale.

L'atelier : développement de l'interdisciplinarité et gestion de projet

Les ateliers ont pour objectif d'assimiler et de développer la gestion de projet.

Ils sont l'occasion, pour les étudiants, de se confronter à un « questionnement professionnel d'actualité » et « en vraie grandeur ».

L'atelier tente de mettre en relation les connaissances acquises, et/ou en cours d'acquisition par les étudiants, dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaires, pour découvrir une thématique professionnelle, - associant bonnes pratiques, exemples extérieurs, enquêtes et recueil de données, séminaires sur le sujet, visites techniques...-, et pour réaliser une production intellectuelle collective susceptible de répondre à la commande locale.

Généralement, les sujets sont proposés par des « donneurs d'ordre », qui sont souvent des collectivités territoriales, des services administratifs de l'Etat ou des organismes divers, ou même par l'une de leurs émanations, - agence d'urbanisme, chambre consulaire, groupement d'intérêt public (GIP) ...-, le cas échéant, par des organismes ou associations privées à but non lucratif dont l'objet social se situe dans le champ du tourisme.

L'un des objectifs est d'intégrer dans la démarche, les méthodes spécifiques d'élaboration des projets, avec les outils et dispositifs associés : cahier des charges, définition des objectifs et critères, plannings de tâches, évaluation et suivi, pilotage

Au même titre que les stages de fin d'année, l'atelier permet de mobiliser des praticiens extérieurs de telle sorte à ce que ceux des étudiants qui optent pour tel ou tel atelier puissent, par ce moyen, acquérir un début de culture professionnelle, de nature à leur faciliter leur prochaine entrée dans la vie professionnelle.

L'ensemble de ces actions, reposant sur la pratique de terrain, l'échange et la rencontre de professionnels du tourisme, a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants au monde professionnel.

Les "Conférences"

Le but premier de ces séances est d'offrir aux étudiants du Master la possibilité d'échanger avec des professionnels du tourisme. Ces derniers leur exposent le cadre et les objectifs de leur structure, mais leur font aussi profiter de leur expérience et de leurs compétences.

Les partenariats européens

L'un des points fondamentaux du master *InTeL* est le développement des échanges européens. La formation développe actuellement un partenariat de double diplôme avec l'Université bulgare de Svishov (Tsenov Academy of Economics, department "Economics and Management of Tourism").

Ces partenariats permettent une meilleure intégration européenne à nos étudiants, en offrant la possibilité de bénéficier d'une année à l'étranger durant le cursus du master.

6. PRESENTATION DES CONTENUS PEDAGOGIQUES DU M1

Précision : La répartition des étudiants dans les cours de langues se fait en fonction du niveau de chacun. Des tests de niveau sont diligentés à cet effet par les enseignants concernés.

Semestre 1

COMPÉTENCE 1 : Connaître et comprendre (le tourisme)		
Approches culturelles du tourisme	15	Christophe Gibout
Approches économiques du tourisme	15	Pascal Cuvelier
Approches spatiales du tourisme	15	Léopold Lucas
Environnement financier et juridique du tourisme	15	Frédéric Bouin
Approche socio-marketing des clientèles touristiques	15	François Goudeau
COMPÉTENCE 2 : Manager, gérer, innover		
Conduite et suivi de projets touristiques	15	François Desbos
Comptabilité et gestion des organisations touristiques	15	Abdelkader Chehah
Marketing et négociation des produits touristiques (initiation)	15	Michel Rozenberg
Management des organisations touristiques	15	<i>Cycle de conférences</i>
Environnement territorial et recherche de partenariats financiers	15	Sabine Courouble
Outils digitaux appliqués au tourisme	15	Anne-Emmanuelle Fizel
Management de projets, événementiel	15	Lucie Carpentier
ESS et tourisme	15	Sophie Cauwet
COMPÉTENCE 3 : Communiquer		
LANSAD : Business English 'Tourist attractions'	25	Vanessa Street
Seconde langue au choix	25	<i>département langues</i>
Tourisme et littérature	25	Marie-Clémence Régnier

Semestre 2

COMPÉTENCE 4 : Diagnostiquer		
Méthodologie universitaire	10	Vincent Herbert
Évaluation et prospective	20	Léopold Lucas
Outils et méthodes (DTA, entretien, techniques d'enquêtes...)	20	C. Rufin-Soler & F. Lebreton
COMPÉTENCE 5: Professionnaliser		
Business English ('hospitality sector' &/or 'sustainability')	25	Vanessa Street
Laboratoire des territoires (atelier)	30	JD. Hue, F. Lebreton, C. Rufin-Soler
Préparation aux concours administratifs	20	Mélissa Atrati
PPP	25	François Desbos
WIT + Hackathon	20	Vincent Herbert

7. DESCRIPTIF DES COURS

Master InTeL	<i>Approches culturelles du Tourisme</i>
Responsable : GIBOUT Christophe Christophe.gibout@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Avoir une approche rapide de l'histoire culturelle du phénomène touristique en interrogeant ses conditions sociales et politiques d'émergence avant d'opérer une lecture plus approfondie des tendances lourdes qui caractérisent aujourd'hui le tourisme à différentes échelles : nationale, européenne, internationale.
Compétences délivrées	Culture générale quant au tourisme comme objet culturel, social et politique.
Plan de cours	Généalogie du tourisme / Les chiffres du tourisme en France et en Europe / Du tourisme de mémoire au Dark tourism / Du Honey Moon Tourism au tourisme LGBTQA+ / Les mutations du tourisme culturel / Tourisme et soutenabilité : quels enjeux.
Modalités d'évaluation	Un devoir sur table à rédiger sous la forme d'une dissertation universitaire.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Amirou, R. Imaginaire du tourisme culturel. PUF, 2000. Cousin, S. & Réau, B. Sociologie du Tourisme. La Découverte, 2016 Daum, T. & Girard, E. Du voyage rêvé au tourisme de masse. CNRS éditions, 2018. Delaplace, M. & Gravari-Barbas, M. nouveaux territoires touristiques : inventions, reconfigurations, repositionnements. PUQuebec, 2016. Duxbury, N. & Richards, G. A Research Agenda for Creative Tourism, Edward Elgar Publishing, 2020. Jamal, T. & Robinson, M. The Sage handbook on Tourism Studies. Sage, 2009.

Master InTeL	<i>Approches économiques du tourisme</i>
Responsable : Pascal Cuvelier Adresse mail : pascal.cuvelier@univ-lille.fr	
Objectifs généraux/descriptif du contenu	L'objectif de ce cours est de s'interroger sur l'ensemble des grandes questions qui traversent le champ spécifique que constituent « l'économie du tourisme ». On s'interrogera particulièrement sur les questions de coûts, de qualité et de diversité des produits. Le tourisme représente pour la France l'une de ses principales richesses économiques et pourtant, l'intérêt universitaire qu'il suscite, en comparaison de celui des autres secteurs d'activité, est pour l'instant relativement faible. Ce cours permet non seulement de cerner un objet décisif pour l'économie française, mais aussi de comprendre les transformations structurelles de ce secteur d'activités encore trop mal connu.
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'une autonomie dans l'analyse et le traitement d'une problématique à différentes échelles : de la structure professionnelle au territoire. Intégrer les composantes de l'environnement socio-économique dans lequel le futur diplômé évolue. - Connaissances théoriques et pratiques indispensables pour un parcours professionnel dans le domaine du tourisme fondé sur une démarche de niveau ingénierie territoriale. Compétences additionnelles et transversales : <ul style="list-style-type: none"> - Compétences pour la rédaction et la présentation de documents, - Maîtrise de l'oral et de la gestion - Capacité de travailler en groupe et en autonomie
Plan de cours	Chapitre I : Le tourisme, un étrange « objet » à analyser et à organiser Chapitre II : Le marché touristique, sa croissance et ses régulations institutionnelles Chapitre III : L'économie des « mondes touristiques » : la question de la construction des conventions de qualité Chapitre IV : Des fondements économiques de la crise du tourisme « fordiste » aux formes alternatives de tourisme. Chapitre V : Critiques de la critique du tourisme de masse : une approche socio-économique
Modalités d'évaluation	Un examen écrit d'1 heure sur table
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Jean-Louis Caccomo (2015), Fondements d'économie du tourisme : Acteurs, marchés, stratégies, Paris, Editions De Boeck, Collectif « L'industrie du tourisme », Cahiers Français (2016), numéro 393. Pascal Cuvelier (1998), Anciennes et nouvelles formes de tourisme, Paris, L'harmattan. Jean Gadrey (1992), l'économie des services, Paris, La découverte. Pierre Py (2012), le tourisme un phénomène économique, Paris, la documentation française.

Master InTeL	<i>Approche spatiale du tourisme</i>
Responsable : LUCAS Léopold leopold.lucas@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Être en mesure de proposer une analyse géographique d'un phénomène touristique.
Descriptif du contenu	Cet enseignement apporte des éléments pour comprendre, expliquer et analyser les dimensions spatiales du tourisme. La perspective adoptée consiste à mettre au cœur de la réflexion les pratiques des touristes, pour saisir ce qu'ils font et les manières dont ils le font (le sens qu'ils donnent à leurs actions, les compétences qu'ils mobilisent). De ce point de vue, le principal enjeu d'un lieu touristique relève de son <i>habitabilité</i> . Il convient alors d'envisager chaque espace comme une configuration dynamique – car sans cesse réactualisée –, un agencement toujours provisoire de dispositifs matériels (infrastructures, aménagements), immatériels (règles, normes) et symboliques (mythes, imaginaires géographiques) spécifiques correspondant aux conditions de possibilité de ces pratiques.
Compétences délivrées	Cet enseignement permet d'acquérir des savoirs et savoir-faire théoriques, méthodologiques et communicationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Constituer une boîte à outils conceptuels permettant d'analyser les dimensions spatiales du tourisme. - Connaître les grands enjeux d'une approche géographique du tourisme. - Pouvoir proposer une réflexion problématisée sur un lieu touristique. - Savoir trouver des données pour documenter a priori un cas d'étude. - Restituer une recherche de façon synthétique et esthétique. - Participer et contribuer à un débat scientifique.
Plan de cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction. Penser géographiquement le tourisme. 2. Lieux touristiques I. Esquisse d'une typologie. 3. Lieux touristiques II. Urbanisations et infrastructures génériques. 4. Spatialité des pratiques touristiques I : touristicité. 5. Spatialité des pratiques touristiques II : habiter touristiquement. 6. Place Branding : faire d'une destination une marque.
Modalités d'évaluation	Réalisation d'un poster scientifique sur un cas d'étude.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<p>Baerenholdt J. et al. 2004. <i>Performing Tourist Places</i>.</p> <p>Brown G. 2019. <i>Eventscapes: Transforming Place, Space and Experiences</i>.</p> <p>Cocks C. 2001. <i>Doing the Town: the Rise of Urban Tourism in the United States, 1850-1915</i>.</p> <p>Colomb C. et Novy J. 2018. <i>Protest and Resistance in the Tourist City</i>.</p> <p>Cudny W. 2019. <i>Urban Events, Place Branding and Promotion</i>.</p> <p>Eq. Mit. 2005. <i>Tourismes 2. Moments de lieux</i>.</p> <p>Eq. Mit. 2002. <i>Tourismes 1. Lieux communs</i>.</p> <p>Frisch T., Sommer C. et al. 2019. <i>Tourism and Everyday Life in the Contemporary City</i>.</p> <p>Gravari-Barbas M. et Guinand S. (ed.). 2017. <i>Tourism and Gentrification in Contemporary Metropolises</i>.</p> <p>Metro-Roland M. 2011. <i>Tourists, Signs and the City</i>.</p> <p>Rickly-Boyd J.M., Knudsen D.C. et al. 2017. <i>Tourism, Performance, and Place: A Geographic Perspective</i>.</p> <p>Selby M. 2004. <i>Understanding urban tourism: image, culture and expérience</i>.</p> <p>Stock M. (ed.). 2020. <i>Progress in French Tourism Geographies: Inhabiting Touristic Worlds</i>.</p> <p>Stock M. (ed.). 2019. <i>Les enjeux contemporains du tourisme : une approche géographique</i>.</p> <p>Vincent J. 2007. <i>L'intrusion balnéaire: Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)</i>.</p>

Master InTeL	Intitulé du cours Environnement financier et juridique du tourisme
	Responsable : Frederic BOUIN Frederic.bouin@univ-perp.fr
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Par une approche intégrant le droit international et de l'Union européenne, le cours associe les droits public et privé du tourisme illustrés par des exemples issus de la jurisprudence, présentés dans des cas pratiques. Un diaporama synthétique, des lectures recommandées accompagnent le cours.
Compétences délivrées	Permettre aux étudiants issus principalement de cursus non juridiques, d'appréhender le cadre financier, institutionnel et juridique de l'encadrement des activités, des professionnels, des territoires et des sites juridiques, avec un focus sur le littoral. Permettre aux étudiants de mieux connaître, comprendre et décrypter les relations/enjeux entre les acteurs des activités et des territoires et de disposer des outils juridiques de valorisation des usages et des espaces touristiques
Plan de cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. institutions du tourisme 2. professionnels du tourisme, des voyages et des loisirs 3. hébergements touristiques 4. tourisme et territoires : approche planificatrice et financière 5. planification urbanistique et constructions touristiques 6. protection de l'environnement et tourisme : vers un tourisme durable 7. valorisation de l'espace touristique dans les aires protégées, spécialement en zone littorale 8. enjeux contemporains du tourisme : surtourisme - pandémie
Modalités d'évaluation	A préciser : dossier documentaire à réaliser ?
Bibliographie	<i>Les collectivités territoriales et le tourisme : droit, économie, environnement et développement durable, Frederic BOUIN, Ed. du Moniteur, 2008</i> <i>Droit et politique du tourisme, Jean-Marie BRETON, Dalloz 2016</i> <i>Droit du tourisme, Jean-Marie BRETON, Mémento Gualino, 2018</i> <i>Droit du tourisme, Laurence JEGOUZO, Lextenso, 2012</i> <i>Droit du tourisme, Christophe Lachièze, LexisNexis, 2020-09-21</i> <i>Droit du tourisme (dir. JL MICHAUD), périodique Lamy (2000-2009)</i> <i>Code du tourisme, Dalloz</i> <i>Mémento du tourisme, DGE, 2018</i> <i>Revue Juristourisme (mensuel), Dalloz</i>

Master InTeL	Comptabilité et gestion des organisations touristiques
Responsable : Abdelkader CHEHIH abdelkader.chehih@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ Descriptif du contenu	Ce cours se propose de visiter les éléments comptables essentiels à la compréhension d'une organisation touristique (qu'elle ait une vocation lucrative ou non), il proposera aussi une réflexion sur les documents de synthèse pour ce type d'organisation (compte de résultat et bilan). Par ailleurs, il permettra de mettre en œuvre les outils de gestion utilisés par les organisations touristiques (calcul de cout de revient des pax, seuil de rentabilité, décisions d'investissement...)
Compétences délivrées	Calcul de coûts, tenue d'une comptabilité, calculs de rentabilité des projets touristiques. Prise de décisions au regard des éléments objectifs en gestion.
Plan de cours	1/ Notions de base en comptabilité (les principes comptables, l'organisation comptable, les règles d'enregistrement). 2/ La présentation des documents de synthèse (compte de résultat, bilan). 3/ Les outils de gestion traditionnels (coût de revient, seuil de rentabilité...).
Modalités d'évaluation	Contrôle Continu (50%) + Examen terminal (50%)
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Gestion des entreprises touristiques - Michel Monnereau & Hélène Sacy - Édition Bréal <u>Comptabilité Générale - Langlois & Friederich – Édition Foucher</u> Comptabilité, finance, gestion en pratique - Rodolphe Vandesmet – Édition Geresco

Master InTeL	Marketing et négociation de produits touristiques (initiation)
Responsable : Michel Rozenberg michel@comempower.com	
Négociation raisonnable	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Offrir un pas à pas, étape par étape pour permettre aux étudiants d'appréhender les ressorts techniques, communicationnels et psychologiques de la négociation
Compétences délivrées	Techniques de questionnement, de reformulation Techniques d'écoute active Argumentation Traitement des objections Outils de communication pour réagir aux tactiques Préparation structurée d'un projet de négociation
Plan de cours	Les 4 étapes du processus de négociation Les 4 canaux de communication en négociation Les fondamentaux techniques : MESORE, ZOPA, réserve, aspiration, marge de manœuvre Normes et standards Pouvoirs et leviers Premières offres Techniques pour faire des concessions Panorama des tactiques et outils pour y faire face Vidéos et jeux de rôle pendant toute la durée du cours
Modalités d'évaluation	Examen écrit pour 50% de la note et les interactions pendant les cours pour 50% de la note
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Pensez-vous vraiment savoir négocier ? M. Rozenberg Getting to Yes : R. Fisher et W. Ury La bible de la négociation A. Kyprianou Psychologie de la négociation S. Demoulin Support de cours extrait de la présentation M. Rozenberg
Influence éthique – Psychologie du consommateur	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Offrir un panorama des techniques d'influence et de manipulation afin d'aider les étudiants à faire face aux défis et utiliser des outils plus éthiques.
Compétences délivrées	Compréhension des deux vitesses de notre pensée Connaissance de la notion d'heuristique Prise de décision Outils d'assertivité pour réagir aux manipulations Application des 7 principes d'influence
Plan du cours	Les 4 sortes de manipulations Inventaire de biais cognitifs courants Fondamentaux psychologiques et neuroscientifiques : ancrage, cadrage, contraste, réciprocité, engagement, rareté, preuve sociale, autorité, sympathie, amorçage 10 manipulations égoïstes Vidéos et jeux de rôle pendant toute la durée du cours
Modalités d'évaluation	Examen écrit pour 50% de la note et les interactions pendant les cours pour 50% de la note
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Support de cours extrait de la présentation M. Rozenberg Influence et manipulation R. Cialdini Système 1, système 2, les 2 vitesses de la pensées D. Kahneman Arrêtez de vous tromper R. Dobelli Décider en toute connaissance de soi P. Damier

Master InTeL M1 – S1, module 2	ENVIRONNEMENT TERRITORIAL & RECHERCHE DE PARTENARIATS FINANCIERS
Responsable : Sabine COUROUBLE sab.courouble@orange.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Présentiel 15 h L'intervention ENVIRONNEMENT TERRITORIAL & RECHERCHE DE PARTENARIATS FINANCIERS a pour objectif de décrire l'action publique et transmettre une démarche de développement de projets incluant la mobilisation de ressources, humaines et financières, au bénéfice du territoire. Elle est dispensée par une Chargée de mission Europe et financements expérimentée, en poste au sein d'une collectivité territoriale (Agglomération) ayant la compétence développement économique – tourisme inclus - et aménagement du territoire. Elle s'appuie sur de nombreux exemples de projets, majoritairement publics.
Compétences délivrées	<p>Cette intervention contribue à la Compétence 2 - Manager, gérer, Innover – et propose</p> <ul style="list-style-type: none"> - une méthode pour développer un projet dans le cadre d'une stratégie territoriale, - des clés pour convaincre les partenaires financiers du territoire d'adhérer au projet. - les principes des principales sources de financement, notamment européennes. <p>Découverte du paysage institutionnel public (socle de connaissance pour les concours de la Fonction publique) et des acteurs d'une stratégie locale de développement touristique territorial</p> <p>Capacité d'analyse de l'offre de financement par rapport à la demande d'un projet : pistes de partenariats, conditions de candidature, procédures et méthodologie à mettre en œuvre.</p> <p>Connaissances théoriques acquises sur le développement de projets et leur application.</p> <p><i>Compétences additionnelles et transversales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'analyse d'un document réglementaire - Compétences pour la rédaction et la présentation des documents, - Maîtrise de l'oral et de la gestion d'un exposé. - Capacité de travailler en groupe et en autonomie. - Capacité de négociation
Plan de cours	<p>Le cours se déroule en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Théorique : méthodologie d'analyse du projet au regard des acteurs et dispositifs existants • Technique : étude de cas, secteurs du tourisme et du développement local, • Pratique : conception d'un processus de recherche (exercice collectif) <p>Tour d'horizon des dispositifs et méthodologie de recherche de partenariats financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le contenu du projet • de la méthode de mise en œuvre : coopération locale, coopération européenne • de la typologie des financements, leurs axes, leurs exigences • du cadre et des modalités de réponse : appel à projets, dispositif, sollicitation libre... • des modalités de gestion, une fois le projet accepté : rendre compte et justifier
Modalités d'évaluation	<p>Sera évaluée la capacité à interpréter un programme de développement et à y inscrire son projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie, qualités rédactionnelles, analyse réflexive. - Rigueur, capacité à coopérer, curiosité - Capacité à convaincre, à apporter une solution à un enjeu local. <p>Une 'fiche projet' évolutive sera à produire au fil des séances pour capitaliser les acquis, sur un projet fictif ou réaliste, personnel ou emprunté.</p> <p>Un oral individuel de présentation du projet sera organisé sur le modèle des jurys de concours. Le jury sera composé de professionnels et d'étudiants, sur base d'une grille de notation imposée qui reprendra les grands thèmes de l'intervention.</p>
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<p>Cet enseignement est intégralement proposé en français - Il comporte des références aux programmes transfrontaliers de coopération européenne (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Belgique) et peut proposer des documents en anglais.</p> <p>Bibliographie et expériences individuelles partagées, supports de dossiers : diaporama (plan), vidéo et échanges en visio (témoignages), ateliers, document réglementaires papiers - méthode d'intelligence collective et exercices en classe inversée</p>

Master InTeL	Management de projets / événementiel
Responsable : Lucie Carpentier	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	L'objectif principal de ce cours est de délivrer les connaissances théoriques du management de projets et, en parallèle, de donner la possibilité aux étudiants de réinvestir immédiatement ces connaissances dans un dossier (quarantaine de pages) où ils devront rendre compte du management d'un projet événementiel fictif.
Compétences délivrées	<p>Connaissances fondamentales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les 4 phases majeures du management de projets ? - Quels sont les outils de management de projet et comment s'en servir ? - Appréhender la complexité de la mise en oeuvre d'un projet par la mise en situation. - Apprendre à avoir une vision d'ensemble d'un projet et à affiner ses capacités d'analyse et d'anticipation. - Etre capable de définir quels sont les acteurs indispensables à la réalisation du projet et savoir comment les intégrer à la dynamique - Savoir travailler en groupe, se répartir les tâches, organiser des « réunions », rédiger des comptes rendus, etc.
Plan de cours	<p>Les étudiants choisissent par groupe ou de manière individuelle un projet événementiel à manager. Chaque session de cours consiste à aborder de manière théorique les différentes phases du management de projet puis à réinvestir immédiatement ces données dans la réalisation du projet choisi. Les cours se déroulent davantage sous la forme d'un échange (intervenant/étudiants et/ou étudiant/étudiant) que sous celle d'un cours magistral.</p>
Modalités d'évaluation	<p>Réalisation d'un dossier d'une quarantaine de page</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'étudiant (ou les étudiants) rendent compte de toutes les phases du management de leur projet événementiel fictif au sein de ce dossier. > La notation est basée sur 3 grands critères : <ul style="list-style-type: none"> - respect de la méthodologie universitaire - pertinence du projet / argumentation / développement - Utilisation des outils de management <p>Présentation orale de ce dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> > « <u>Objectif</u>: Vous vous situez à la fin de phase de préparation: vous devez présenter et vendre votre projet, prouver qu'il est viable et bénéfique au territoire, montrer que vous le maîtrisez sur le bout des doigts, que vous avez tout anticipé. Gardez en tête que votre interlocuteur ne connaît absolument rien au projet. > Soyez originaux, percutants, sortez des sentiers battus, tout en restant professionnels. » <p>Evaluation rapide (1h) sur des données purement théoriques en fin de semestre</p>
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Utilisation de PPT, Quizzyourself (plateforme en ligne qui permet de créer des tests sur support numérique), Prezi, contenu en ligne + cours reçus à la fac.

Master InTeL	ESS et tourisme
Responsable : CAUWET Sophie sophie.cauwet@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Sensibiliser les étudiants sur les formes de tourisme alternatives Leur permettre de cerner les contours, les impacts et les limites des différents modèles Donner les clés propices à la mise en œuvre d'un projet individuel ou collectif, au local ou à l'international</p> <p>Le contenu va s'appuyer sur des éléments informatifs, sur des outils d'animation pour illustrer les propos (vidéos, témoignages, ...), et sur des mises en situation pour susciter la réflexion des étudiants.</p>
Compétences délivrées	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents modèles de tourisme • Repérer des organisations dédiées en France et à l'étranger • Maîtriser les piliers économie sociale et solidaire, commerce équitable, solidarité internationale • Prendre conscience des impacts sociaux, sociétaux, environnementaux • Susciter leur implication dans un projet « grandeur nature »
Plan de cours	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme équitable et solidaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition & objectifs ○ L'ATES (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire) et son label ○ Organisation sur 3 piliers ○ Exemples de projets accompagnés ○ Impacts pour les parties prenantes • Tourisme solidaire et solidarité internationale <ul style="list-style-type: none"> ○ Points communs et facteurs différenciants ○ Les réseaux de solidarité internationale : Lianes coopération, France Volontaires, etc. ○ Le volontourisme • Eco-tourisme <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition & objectifs ○ L'association VVE (Voyageurs et Voyageurs éco-responsables) et sa charte ○ Organisation des parties prenantes ○ Exemples de projets accompagnés ○ Impacts pour les parties prenantes • Tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> ○ Les objectifs de développement durable (ODD) ○ Des problématiques et des leviers croisés ○ Présentation d'ATD (Acteurs du Tourisme Durable) ○ Exemples de projets • Les leviers favorables <ul style="list-style-type: none"> ○ Le volontariat de solidarité internationale ○ Le volontariat associatif ○ Le congé éco-solidaire
Modalités d'évaluation	Proposer aux étudiants de travailler sur un cas concret, à partir d'une situation donnée, en montant un projet s'inscrivant dans le tourisme équitable et solidaire, ou

	l'éco-tourisme, ou le tourisme durable.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<p style="text-align: center;">Publications</p> <p>Le tourisme social et solidaire Web / Alternatives économiques www.alternatives-economiques.fr</p> <p>Étude d'impact du tourisme équitable & solidaire – Synthèse des études d'impact réalisées à Madagascar, au Pérou et en Inde PDF / Ates, novembre 2019 www.tourismesolidaire.org</p> <p>Kit des porteurs de projet de tourisme équitable et solidaire PDF / Ates, 2019 www.tourismesolidaire.org</p> <p>Tourisme en actions : 20 exemples de politiques sociales et programmes à travers le monde PDF / ISTO et ministère français de l'Économie et des finances, 2017 en.calameo.com 4 9</p> <p>Tourisme Année Zéro Web / Socialter, hors-Série N°7, août 2020 www.socialter.fr</p> <p>Chiffres-clés du tourisme social et solidaire 2020 Chiffres clés du secteur familles et du secteur jeunes 2020 PDF / UNAT, 2020 www.unat.asso.fr</p> <p>Accueillir des publics éloignés des vacances : les points clés pour préparer le séjour PDF / UNAT Bretagne et UNAT Pays de la Loire, 2013-2014 www.objectifvacances.fr</p> <p>Presse spécialisée et sites web de référence</p> <p>ATES, le site du tourisme équitable et solidaire www.tourismesolidaire.org Centre de documentation Économie Finances – Statistiques du secteur touristique www.economie.gouv.fr/cedef/statistiques-officielles-tourisme</p> <p>Ecolabel Toolbox, guide pratique de l'Ecolabel Européen pour les hébergements touristiques www.ecolabeltoolbox.com</p> <p>Espaces, revue bimestrielle spécialisée sur le tourisme www.tourisme-espaces.com</p> <p>UNAT, réseau du tourisme social et solidaire www.unat.asso.fr</p>

Master InTeL	<i>Business English: Visitor/Tourist Attractions</i>
Responsable : STREET VANESSA Vanessa.Street@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Perfectionner les compétences linguistiques et communicationnelles en pratiquant à l'oral et à l'écrit la langue anglaise. Niveau CECRL ciblé: B1/B2
Compétences délivrées	Compétences linguistiques: <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension orale - Compréhension écrite - Production orale - Production écrite Outils pédagogiques: <ul style="list-style-type: none"> - CALAO (plateforme du CRL LANSAD) - edmodo (Learning Management System) - Documents supports (texte, audio, audio-visuel) - Suite Google/MS
Plan de cours	Definition of a Visitor/Tourist Attraction Relationship between local area and Visitor/Tourist Attractions Management of Visitor/Tourist Attractions <ul style="list-style-type: none"> - Target Market (needs and motivation) - Marketing Strategies Factors & Issues in Management of Visitor/Tourist Attractions Effects and Consequences of Visitor/Tourist Attractions
Modalités d'évaluation	Contrôle continu des connaissances lors du cours.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	https://crl.univ-littoral.fr/?p=103 https://www.edmodo.com/ https://www.english-hilfen.de/en/ https://www.englishgrammar.org/ https://www.theguardian.com/uk/travel http://www.bbc.com/travel/columns/

Master InTeL	<i>Business English: Hospitality Management (Accommodation)</i> <i>M1 SEM 2</i>
Responsable :STREET VANESSA Vanessa.Street@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Perfectionner les compétences linguistiques et communicationnelles en pratiquant à l'oral et à l'écrit la langue anglaise. Niveau CECRL ciblé: B1/B2
Compétences délivrées	Compétences Linguistiques: <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension orale - Compréhension écrite - Production orale - Production écrite Outils pédagogiques: <ul style="list-style-type: none"> - CALAO (plateforme du CRL LANSAD) - edmodo (Learning Management System) - documents supports (texte, audio, audio-visuel) - suite Google/MS
Plan de cours	Definition & types of accommodation offerings Relationship between local area and accommodation offerings Management of Hospitality <ul style="list-style-type: none"> - Target Market (needs and motivation) - Relationship marketing - Ethics & Sustainability Factors & Issues (online transformation) Effects and Consequences
Modalités d'évaluation	Contrôle continu des connaissances lors du cours.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	https://crl.univ-littoral.fr/?p=103 https://www.edmodo.com/ https://www.englisch-hilfen.de/en/ https://www.englishgrammar.org/ https://www.theguardian.com/travel/travel+hotels http://www.bbc.com/travel/hotels

Master 1 Tourisme	Méthodologie universitaire
Responsable : HERBERT Vincent dir.inrent@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Objectifs :</p> <p>Acquérir une rigueur universitaire, tant sur le fond que sur la forme, dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de master et d'une soutenance orale.</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retour sur les outils, la méthode et les limites d'une démarche universitaire et leur intérêt ; - contenu du mémoire de M2, sur la forme et sur le fond ; - point sur les normes bibliographiques ; - contenu de la soutenance, dans la forme et le fond ; - présentation iconique ; - conseils et prévention en matière de recherche documentaire et prévention contre le plagiat.
Compétences délivrées	- Rigueur universitaire dans la démarche d'analyse et de présentation d'un document.
Plan de cours	<ol style="list-style-type: none"> 1- Rôle du directeur de mémoire ; 2- Mémoire : présentation – Titre – Plan – sujet – Problématique – Introduction – Conclusion – Annexes. 3- Recherche documentaire. 4- Lire un texte scientifique. 5- Bibliographie. 6- Présentation du mémoire (forme) : illustrations – orthographe – ponctuation – 7- Soutenance du mémoire : forme – fond.
Modalités d'évaluation	- Aucune. L'évaluation s'effectuera lors de la présentation du document remis dans le cadre des ateliers des territoires.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Tout document universitaire permettant d'intégrer les normes en matière de publication et d'édition, notamment les ouvrages, articles, etc. traitant du tourisme et de ses problématiques ... - Les références seront présentées en cours. Néanmoins, une référence de base : - Gumuchian H., Marois C., Fevre V., 2000, <i>Initiation à la recherche en Géographie</i>, Anthropos et Presses Universitaires de Montréal, 425 p.

7. LE STAGE OPTIONNEL

Le but du stage de première année de Master est de permettre à chaque étudiant de mettre en rapport l'enseignement théorique avec la pratique professionnelle et de débiter en cette occasion son insertion professionnelle.

Le stage de M1, qui est optionnel, a une durée de trois mois (12 semaines). Il a lieu au sein d'une organisation professionnelle et fait l'objet d'une convention établie entre celle-ci et l'Université. La convention de stage doit être saisie en ligne sur le site de l'ULCO, signée par l'étudiant, l'entreprise, l'enseignant responsable du stage et la cellule "stage" de l'ULCO. La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage. Il faut compter trois semaines de délai pour la signature par le responsable de la cellule "stage" de l'ULCO. Ensuite, deux exemplaires signés (un pour l'étudiant et un à remettre à l'entreprise) sont à retirer auprès d'Isabelle Baraffe.

Le stage peut également se dérouler dans un laboratoire universitaire et avoir pour principal objet le traitement d'une problématique de recherche.

8. SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL INFORMATION ET ORIENTATION (SUAIOIP)

Le Service Universitaire d'accueil Information et Orientation (SUAIO) propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à :

- Affiner votre parcours de formation (poursuites d'études, débouchés, professionnels auxquels mènent vos études, réorientations, etc.) Pour cela, différents moyens sont à votre disposition :
- la consultation du fonds documentaire (en auto documentation ou avec l'aide de la Responsable du Centre ;
- La possibilité de rencontrer un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP)
Rechercher un stage ou un emploi (démarches à entreprendre, relecture du CV ou de la lettre de motivation, conseils pour la préparation de l'entretien, etc.) :
- A l'aide d'un fond documentaire spécialisé : CV, lettre de motivation, tests, entretien d'embauche, stage, création d'entreprise, etc.
- Avec la possibilité de rencontrer la personne en charge de l'Insertion Professionnelle.

Adresse du Centre SUAIOIP

Bâtiment de la Bibliothèque Universitaire
Place Henri Reine - BP 155 - 62202 BOULOGNE SUR MER

Fabienne GERARD

Responsable de centre,

Téléphone : +33 (0)3 66 25 64 00 - suaioip@univ-littoral.fr

9. REGLEMENT DES ETUDES

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES MASTER (A COMPTE DE LA RENTRÉE 2017/2018)

Adoption par la CFVU du 22/06/2017

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 sur adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur au système LMD ;
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- le décret 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux non admis en M1 ;
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master mis à jour ;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- l'adoption par la CFVU du 22/06/2017 ;

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation,
Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1.

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury, et après avis du VP CFVU).**

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, **le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du

président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **BONUS** : pour information, pas de bonus accepté en master INTEL.

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1 + BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).
Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).
Le M2 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :

↳ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

↳ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a

compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* le(s) stage(s) validant pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des ECTS.

* le(s) stage(s) facultatif(s) et/ou volontaire(s) réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des points bonus (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'évaluation doit bien être rapportée à l'année universitaire pendant laquelle le stage est effectué

- La durée maximale d'un stage ne peut excéder 924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures), prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Modalités de Contrôle des Connaissances LANSAD en Licence et Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD. Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement. Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.